

Rôles et responsabilités des parties prenantes

CISSS de l'Outaouais

- Prêter des aides techniques de qualité et sécuritaires, selon les ressources physiques et financières disponibles.
- Assurer une gestion saine de l'utilisation des aides techniques à domicile.

Intervenant du soutien à domicile

- Évaluer les besoins à domicile afin de mettre en place des services sécuritaires.
- Informer l'utilisateur et ses proches aidants des aides techniques disponibles et des conditions d'utilisation du prêt d'équipement.
- Établir un plan d'intervention dans lequel s'inscrit l'utilisation des aides techniques.
- Informer et éduquer l'utilisateur et ses proches aidants des moyens à prendre afin d'aménager l'espace de façon sécuritaire pour utiliser les aides techniques.
- S'assurer du retour des aides techniques lorsqu'elles ne sont plus requises.

Usager et sa famille

- Utiliser les aides techniques de façon sécuritaire.
- Faire l'entretien courant des aides techniques prêtées, selon les fiches techniques reçues, s'il y a lieu, et assurer le retour des aides techniques dans un bon état à la fin du prêt.
- Aviser son assureur, le cas échéant, de la présence d'aides techniques prêtées à domicile.
- Rembourser la valeur des aides techniques en cas de feu, vol, vandalisme ou utilisation abusive et non conforme.
- Aviser votre intervenant du soutien à domicile lorsque le besoin d'utilisation des aides techniques prêtées est terminé ou lors d'un déménagement et puis retourner les aides techniques lorsqu'elles ne sont plus requises.

Horaire et coordonnées

Pour tous les détails concernant les points de services du programme veuillez consulter la page web du prêt d'équipement à l'adresse :

ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/obtenir-un-service/vivre-avec-une-perte-dautonomie-et-services-aux-personnes-agees/services-a-domicile/equipement/
et dirigez-vous vers la section foire aux questions.

Contactez-nous

Pour de plus amples informations vous pouvez communiquer avec l'équipe de prêt d'équipement à l'adresse:

07_CISSO_demandes_prets_equipement@ssss.gouv.qc.ca

ou en composant le **819-966-0966**.



Programme de prêt d'équipement

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais

Québec



En quoi consiste le programme de prêt d'équipement?

Le programme de prêt d'équipement est un programme qui offre des équipements permettant aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de vivre dans leur domicile. L'utilisation de ces équipements aide les usagers à maintenir leur autonomie et les aide à poursuivre leur participation à la vie sociale.

Pourquoi offrons-nous le programme prêt d'équipement? Pour :

- Répondre aux besoins des usagers vivant avec des limitations dans les activités quotidiennes afin de les soutenir à la maison ;
- Faciliter l'aide et l'assistance apportée par les proches aidants ;
- Assurer la sécurité des usagers et celle de leurs proches aidants ;
- Favoriser l'autonomie pour un développement optimal ;
- Favoriser l'intégration sociale.



Quelles sortes d'aides techniques sont offertes?

Le programme offre des équipements légers et lourds qui inclue, mais n'est pas limité à : des sièges de toilette, des chaises de bain, des barres d'appui au lit, des lits d'hôpital électriques, des matelas, des lève-personne, etc.



Qui est admissible au programme prêt d'équipement?

Les usagers en perte d'autonomie temporaire (ex. post-opération, post-hospitalisation,) ou permanente (ex. déficience physique, perte d'autonomie liée au vieillissement) ayant besoin d'aides techniques sont admissibles au programme. Ce programme s'applique à tous les usagers du CISSS de l'Outaouais vivant à domicile, dont les besoins ont été évalués par un professionnel de la santé.

Comment peut-on se procurer des aides techniques?

- Vous devez être évalué par un professionnel de la santé de l'équipe du soutien à domicile du CISSS de l'Outaouais.
- Si vous ne recevez pas de services du soutien à domicile, vous pouvez communiquer avec l'info sociale au numéro 811 option 2.
- Votre intervenant vous fera, au besoin, des recommandations sur les aides techniques vous permettant de favoriser votre autonomie et d'assurer votre sécurité en priorisant les solutions les plus simples et économiques.
- En collaboration avec votre intervenant vous pourrez déterminer si vous choisissez de vous procurer par vos propres moyens l'aide technique recommandée, si le CLSC vous prête l'aide technique pour une période d'essai avant achat ou pour la période de votre convalescence ou encore si le CLSC vous prête l'aide technique à long terme.
- Il est également possible que lors de la préparation de votre congé de l'hôpital ou en prévision d'une chirurgie, un intervenant de l'hôpital vous accompagne dans une demande d'équipement auprès du CLSC.